Allocations militaires. — Les familles dont les soutiens indispensables sont appelés à être incorporés en avril 1932 (jeunes gens nés entre la 1er janvier et la 31 mai 1911 et les ajournés des classes précédentes) sont invités à déposer leur demande d'allocation à la Mairie, bureau militaire, le plus tôt possible. Les réservistes qui seront convoqués cette année pour accomplir une période d'instruction, sont invités à prodnire à la Mairie, s'ils le jugent nécessaire, leur demande d'allocation, dès réception de la carte postale-avis du Recrutement.

Se munir du livret de mariage, des certificats de salaires de tous les membres de la famille, du livret de location de maison et s'il y a lieu du certificats médicaux.

Voyez chez votre Epicier, la grande Venie Réclame de « **LESSIVE CADOL** » et de « **BLANCHIT-FRANCO** ». Réclamez le joli mouchoir auquel vous avez droit

Société Philharmonique du Crétinier. — Samedi 9 janvier à 19 h. 30, réunion de la Commission administrative.

Jeu de boules. — Dimanche 10 janvier à 15 h., rendaga de la partia de bonles Delbar et Lefebvre du Progrès contre Masure et Delespaul du Carin.

Basket Ball. — Amicale du Centre. — Ce soir vendredi, à 19 h. 30, à l'école, rénnion de la section.

— Amicale du Plouys. — Dimanche 10, terrain de l'Amicala, à 9 h. 30, éq. 2 contre Wasquehal ; à 10 h. 30, éq. 1 contre Wasquehal.

Parti Démocrate Populaire. — Aujourd'hui vendredi à 20 h., au siège, café Delcroix, Grande Place, aura lieu la cercla d'études de la section. Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

CROIX

Avis aux chômeurs. — Les chômeurs sont informés que par application des décrets en vigueur, les allocations seront les suivantes, à partir du 4 janvier 1932 :

Chef de famille, 7 fr. par jour ; Personne de plus da 16 ans, 4 fr. ; Conjoint du chef de familla, 4 fr. ; Enfant de moins de 16 ans, 3,50 ; Ascendant 4 fr.

Maximum des allocations journalières pouivant être allouées : Ménage chômeur ayant a charge 3 enfants au-dessous da 16 ans ina travaillant pas, 20 fr. ; 23 fr s'il comprend quatre eufants ; 26 fr. s'il comprend cinq enfants et plus.

Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers. — M. Janssens Arthur, délégué de la société, informe les sociétaires qui n'ont pas encore pris possession de leurs graines, ni retiré leur carte pour l'année 1932, qu'ils peuvent le faire en se présentant dès ce jour au 52 da la rue Jules-Guesde.

Les nouvelles adhésions y seront reçues. Droit d'entrée 5 francs. Cotisation 8,50. Billet de tombola, 2 francs. Seuls les sociétaires pourront y participer.

Tournoi international de boules à l'étaque. — Le Comité s'est réuni mardi 5 janvier, sous la présidence de M. J. Etienne, président actif. Tous les membres étaient présents. Il est rendu compte das dernières dispositions prises en vue du tournoi ainsi qua des démarches faites.

140 adhésions sont parvenues à ca jour, ce qui moutre le grand succès qui accueille le tournoi. Il est rappelé aux sociétés qua la dernier délai pour la remise des adhésions est la 15 janvier. La tirage au sort des rencontres aura lieu dimanche 24 janvier à 17 h. au Café du Bon Fraisier, à l'Alinmette.

WASQUEHAL

La population en 1931. — Wasquehal, qui compte une population de prés de 12.000 habitants, a enregistré en 1931 le chiffra respectabie da 247 naissances. Mais ce qui frappe le plus, c'est le nombre infime de décès, on n'en compta en effat pour toute l'année qui vient de s'écouler qua 96. Par âge, ces décès se répartissent comme auit : 12 de la naissance à 1 an ; 4 de 1 à 2 ans ; 1 da 2 à 4 ans ; 2 de 5 à 9 ans ; 4 da 20 à 24 ans; 5 de 25 à 29 ans ; 5 de 30 à 40 ana ; 10 de 40 à 49 ans ; 17 de 50 à 60 ans ; 14 de 60 à 69 ans ; 11 de 70 à 79 ans ; 12 de 80 à 90 ans et 1 au-dessus de 90 ans.

On n'a enregistré qu'un seul décès par tuberculose at 4 décès par le cancer ou autres tumeurs malignes.

Lotissement de terrain. — M. Dubrulle, propriétaire à Wasquehal, rue Voltaire, ayant demandé l'autorisation de lotir un terrain situé à Wasquehal au lieu dit « Pont da la Masure », une enquête est ouverta dans la commune sur ledit projet. Les pièces de l'affaire sont déposées à la mairia (Secrétariat général) où les intéressés peuvant en prendra connaissance. M. Montaigne père, rentier rua Sadi-Carnot, à Wasquehal, a été nommé commissaire enquêteur et recevra en cette qualité les observations des habitants à la mairie, le vendredi 15 janvier, de 14 à 15 heures.

Chiffre d'affaires. — Aujourd'hui vendredi, à la salle des fêtes de la mairie paiement de la taxa sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement at à forfait. On percevra aussi les licences de débita da boissons et les contributions sur autos et motos.

Recensement des autos. — Les propriétaires da véhicules automobiles et motos sont priés da faire leur déclaration annuella à la mairie, 2a guichat, avant la 15 janvier. Des formules imprimées sont tenues à leur disposition.

Ducasse à pierrots. — Demain samedi at dimanche, grande ducasse à pierrots chez Georges Duynslager, 8, rua Pasteur.

A l'Espérance. — Ce soir vendredi répétition générale au local, rue Ferrer séances d'entraînement en vue du 3e concours d'hiver de la Fédération de Roubaix-Tourcoing-Lannoy ; à 19 h. pour les pupilles et à 20 h. pour les adultes.

FOOTBALL. — **Union Sportive.** — Eq. 2 contre F.A.C. 3, à 6 h. 30, à Wattrelos (Crétinier). R.-V. à 7 h. 15 chez Monsigny. Départ en auto. Dél. : Deschamps. Eq. Hors Champ contre A.C. Croix H.C. à 10 h. à Wasquehal. Au vestiaire à 9 h. 30. Dél. : Barthélémy. Autres équipes : Repos. — Mardi 12 janvier, à 19 h. 30, réunion de la Commission la football à la salle des fêtes da la Mairia.

BASKET-BALL. — Eq. 1A contre U.S.R. 1A à Roubaix. R.-V. à 19 h., chez Duprécile. Dél. : R. Rolland. — Eq. 1B contre Amicale Ballerie, Wattrelos, 1B à Wasquehal. R.-V. à 9h. au terrain. Dél. : Dejaeger. Equipe Juniors : Repos.

Etat Civil. — Naissance : Micheline Derocoe, impasse Lavoisier, 8.

LANNOY

La Française. — Les cours de préparation militaire reprendront tous les jeudis et à partir d'aujourd'hui à 19 h. au Café Belle-Vue à Roubaix, et tous les lundis à 19 h. 30 aux locaux da la société pour les séances d'éducation physique.

Dimanche 10 décembre, concours mensuel de tir de 9 h. à midi eu stand de la Société.

FLERS

Accidents du travail. — Camille Vanbelle, 4, rua Jacquart à Flers-Lille, livreur chez M. Vaude Walle, marchand da charbon, en voutant reprendre les guides tenues an siège du camion, les chevaux ont démarré brusquement et la roua d'avant da camion lui a passé sur le pied droit, 15 jours ; Alfred Vandeputte, 15, rue de la Fontaine à Wasquehal, manœuvra au chantier Clermont Boute et Fils, rue J.-Jaurès, a eu le doigt gaucha écrasé par un bac de teinture 12 jours ; Emile Nottabaert, 46 ans, à Croix rue Hoche, 13, manœuvre à la Manufacture St-Gobain, en descendant d'un escalier est tombé et s'est blessé à l'omoplata droite, 12 jours.

Amicale Club Flersois. — Dimanche 10 janvier, l'Amicala Club Flersois 1A recevra sur son terrain rue Alexandre Detroy, à Flers-Lille, l'Union sportiva de Lezennes 1A match comptant pour la Coupe des Voltigeurs. Sont convoqués, au siège, à 13 h. 30, les joueurs suivants : Emila Facques, Marcel Vertrepen, Isidore Dnvillers, Robert Parent, Raymond Harmant, Alfred Legrin, Marcel Devolder, Albert Tancré, Léon Lepuyt, Arthur Mouly, Gaston Hautfen, Hippolyte Constant, André Decoster. Comp d'envoi, à 14 h. 15.

Contributiuns directes. — Le Contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des habitants le samedi 9 janvier 1932, da 14 h. 30 à 16 h. 30, au bureau da la Mairie, rua Jean-Baptiste Bonle, pour fournir tous renseignements relatifs aux contributions foncières, patente, mutation.

Etat Civil. — Naissance : Katona René, rue des Teinturiers.

Décès : Maria Debuisons, s.p., 82 ans, rue Victor-Hugo.

ASCQ

Cinéma Educateur. — Demain 9 janvier, à 20 h., séance à l'Ecole des Filles au profit des Colonies de vacances. Au programme: 1. Charbonnage moderna ; Documentaire ; 2. La Tonr de lumière ; 3. Bobby blanchisseur, comique.

Grand concours de piquet — Un grand concours de piquet est annoncé pour dimanche prochain 10 janvier à l'estaminet « Au Cannelet ». Mise, quatre tours pour vingt francs ; on peut miser à volonté.

Le même jour, aura lieu un grand jeu de poker doté de cinquante francs de prix en espèces.

Les deux jours commenceront à huit heures pour se terminer à 21 heures ; rebattage aussitôt.

GENECH

Grand bal. — Dimanche 10 janvier, à 20 h. précises, la Fanfare Républicaine donnera, dans sa salle des fêtes, rue de la Gare, un bal à grand orchestre, prix d'entrée, 2 fr.

CARNET

DEUIL. — De Marchiennes on annonce la mort, dans sa 75e année, de Mme Isabelle **Beaucamps**, épouse da M. Jnles Dubus, ancien greffier de justice de paix. Ses funérailles auront lieu samedi 9 janvier à 9 h. 30.

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle Lehoucq, à TOURCOING — Téléphone 9.85
DEPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face le Conditionnement)

Le statut du chômage à Tourcoing

Nous l'avons dit, Tourcoing compte plus de 800 chômeurs secourus. Il importe aux intéressés de savoir à ce sujet quels sont leurs droits à l'allocation et dans quelles conditions cette allocation leur est versée.

Pour cela il suffit de se référer au rapport plein de clarté rédigé par M. Henri Lefebvre, secrétaire de la Bourse du Travail, conseiller municipal, à la date du 22 décembre 1931.

« De par sa constitution, notre fonds de chômage secourt les seuls chômeurs complets, à l'exclusion des chômeurs partiels. Ces derniers, s'ils n'ont pas au la précaution de se syndiquer, restent livrés à eux-mêmes. Le moins qu'on en puisse dire, est que leur situation constitue une menace pour l'avenir physique et moral de la race.

Le Gouvernement s'est occupé de cette situation et a presenti les villes pour la création d'une caisse de chômage partiel. En vertu du décret du 10 mars 1931, il admet au bénéfice des subventions, les caisses créées par les départements et les villes, pour venir, pour venir en aide aux salariés qui, tout en continuant à être employés, le sont moins de quatre jours par semaine.

Ce fonds de chômage a été accepté par le Conseil municipal de Tourcoing.

Toutefois, ces caisses ou fonds de chômage partiel doivent être distincte des Fonds de chômage complets créés en vertu du décret du 25 décembre 1926. Ils doivent notamment avoir un règlement spécial et une comptabilité séparée. Ils peuvent, par contre, avoir la même commission de contrôle et doivent, soue les fonds de chômage complet, être en rapport permanent avec l'Office public de placement.

Le Fonds de chômage qu'on nous demande d'établir présente de notables différences, avec tout ce qui existe actuellement.

Ces différences portent sur les points suivants :

NATURE DU CHOMAGE QUI OUVRE LE DROIT AU SECOURS

A la différence du chômeur complet, qui doit être délié de toute obligation vis-à-vis de son dernier employeur, le chômeur partiel continue à être occupé par celui-ci et c'est l'employeur qui se trouve dans l'impossibilité de l'occuper plus de quatre jours par semaine.

Le personnel des établissements occupant moins de 10 personnes se trouve exclu du bénéfice des allocations de secours.

PROCEDURE D'ADMISSION AU SECOURS

Le chômeur doit faire la preuve de sa situation, mais l'employeur peut y suppléer en faisant une déclaration collective de chômage et en donnant une liste de ses ouvriers chômeurs.

DELAI DE CARENCE

Pour que le chômage partiel soit pris en considération, il faut que l'établissement ait déjà chômé huit jours pleins, à raison de deux jours au moins par semaine.

Le secours joue pour deux jours s'il y a trois jours de chômage ; pour trois jours, s'il y a quatre jours de chômage ; pour quatre jours, s'il y a cinq jours de chômage.

DURÉE MAXIMA DU SECOURS

Cette durée est provisoirement fixée à dix-sept semaines.

En dehore dee différences exposées ci-dessus, le fonctionnement du fonds projeté rappelle celui du fonde municipal de chômage complet.

Voici d'ailleurs le règlement de la Caisse de secours de chômage partiel :

CHOMAGE PARTIEL

Article 1er. — Il est institué dans la Ville de Tourcoing une Caisse da Secours de chômage partiel, à l'effet de venir en aida anx salariés qui, tout en continuant à être occupés par lanr employeur, sont employés par celui-ci moins de quatre jonrs par semaine, par suite da manque da travail.

Article 2a. — Ladite Caisse da secours de chômage partiel est administrée par una Commission da contrôle qui est la Commission da contrôle du Fonds municipal de chômage complet.

Article 3. — La Commission da contrôle a pour mission :

1. - da statuar sur les demandes d'admission aux allocations qui lui sont presentées ;
2. - da s'assurer, par des contrôles périodiques, qua les bénéficiaires remplissent toujours les conditions ponr justifier l'allocation ;
3. - de prendre ou de faire prendra contre les fraudeurs, les sanctions prévues à l'article 10 ;
4. - da radier les chômeurs partiels qui anront cessé de remplir les conditions exigées pour avoir droit aux secours ;
5. - da faire parvenir au Préfet, établi dans la forme prescrite par l'article 14 du décret du 28 décembra 1926, un état récapitulatif mensuel des secours payés aux chômeurs partiels ;

Article 4. — Les salariés qui, tont en continuant à être occupés par laur employeur sont employés par celui-ci moins da 4 jours par semaine par suite da manqua da travail devront, pour être admis aux secours, justifier :

1. - qu'ils appartiennent à nn établissement occupant normalement 10 ouvriers au minimum at dont l'ensemble du personnel, autre qne celui affecté aux travanx d'entretien indispensables ou à una mission de surveillance, chôment au moins 3 jours par semaine ;
2. - qu'ils ne reçoivent, à quelque titre qua ce soit, aucune indemnité da chômage, soit da leur employeur, soit d'une caisse municipale, mutnelle on syndicale de chômage ;
3. - qu'ils axercent depuis six mois au moins nne profession dont ils tirent na salaire régulier ;
4. - qu'ils résident dans la commune depuis an moins six mois ;
5. - que ni eux, ni leurs conjoints na sont patentés.

A cet effet, ils fourniront un certificat patronal établissant la durée de leur service, Lur salaire journalier, les allocations familiales dont ils bénéficient et leur situation da chômeur partiel. Il pourra toutefois être substitué à ce certificat, une liste des chômeurs partiels remplissant les conditions sns-énoncées, dressée chaque semaine par l'employeur intéressé et contrôlé par la Commission.

Na pourront recevoir da secours les étrangers non munis de lenr carte française et légale d'identité.

Article 5. — L'allocation na jouera que pour 2 jours s'il y a 3 jours de chômage par semaina ; 3 jours s'il y a 4 jours de chômage par semaine ; 4 jours s'il y a 5 jours de chômaga par semaine.

Article 6. — L'allocation sera attribuée en espèces et le taux est fixé comme suit :

7 francs par jour pour la personna qualifiée che fde famille et pour le célibataire reconnu admissible ;

3 fr. 50 par jour pour chacune des personnes de plus da 16 ans, en chômage, vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père, grand'mère, oncle, tante ;

3 fr. par jour pour la conjoint du chômeur et pour chacune des personnes da moins de 16 ans à la charge du chômeur (ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 fr. par jonr) ; 2 fr. ponr l'ascendant à la charge du chef de ménage.

Le lotal des secours alloués à un même ménaga na pourra excéder 18 fr. par jour.

Ce total ponrra, toutefois, être porté à 19 fr. par jour si le ménaga comprend trois enfants au-dessous de 16 ans à la charga du chômeur et à 22 fr. s'il en comprend quatre et à 25 fr. s'il en comprend cinq ou plus.

En ancun cas, ce total ne pourra excéder la moitié du salaire augmentée des allocations familiales en usage pour la profession et la région.

Article 7. — Le chômeur partiel n'anra droit anx secours :

a) - qu'après que l'établissement auquel il appartient a, durant les semaines precédant immédiatamant l'admission aux secours, chômé huit jonrs pleins au minimum, à raison da 2 jours au moins par semaine, sans versement au personnel d'une indemnité quelconque, compensatrica de la perte du salaire an résultant ;

b) - qua pendant una périoda qui na pourra excéder 17 semaines on pendant tout autre laps de temps désigné comme maximum par les décrets à intervenir.

Dans la cas où le secoura de chômage partiel serait interrompu pendant plus de trois semaines consécutives, par suite d'une reprise de l'activité industrielle ou commerciale, il na pourrait être accordé à nouvean qu'après le délai fixé à l'alinéa a) ci-dessus.

Article 8. — Les secours saront payés par semaine à terme échu. Ils seront versés aux chefs da ménage qui émargeront sur les listes établies par la Commission de Contrôle.

Article 9. — Chaque chômeur partiel reçoit une carte d'identité et il est établi à son nom una ficha sur laquella sont consignés les renseignements qui constatent sa qualité d'ayant droit.

Ces fiches seront tennes à jour à l'aide des résultats du contrôle effectué par la Commission en vue de vérifier si le titulaire est toujours dans les conditions requises pour bénéficier de l'allocation.

Elles seront tenues constamment à la disposition des représentants de l'Etat, ainsi que de la Préfecture.

Le Bnreau municipal da placement est tenu de signaler à la Commission de contrôla, en vua de la radiation, les bénéficiaires de l'allocation de chômage ayant, sans aucun motif valable, refusé un emploi qui leur était offert.

Article 10. — Le chômeur partial devra se présenter au pointage aux jours et heures fixées par la Commission.

Un contrôle sera organisé pour éviter que des personnes ayant cessé de remplir les conditions requises continuent à recevoir des secours.

Le bénéfice du secours sera suspendu pour tout chômeur qui n'aura pas répondu à une convocation. Le bénéfice du secours ne pourra être rétabli en faveur de l'intéressé que si le Commission, saisia par lui d'una réclamation, reconnait la validité de son excuse.

La Commission exclura des secours de chômage, soit temporairement, soit définitivement :

1. - les chômeurs partiels qui effectueront un travail rétribué les jours de chômaga partiel ;
2. - ceux qui auront, sans motif valable, refusé du travail qui leur aurait été offert pour les jours de chômaga partiel ;
3. - ceux qui n'auront pas répondu aux convocations qui leur auront été adressées ;
4. - ceux qui aurout fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères ;
5. - ceux qui auront touché indûment des secours en ne faisant pas connaitre qu'ils n'étaient pas chômeurs partiels ou qu'ils na remplissaient plns les conditions exigées pour y participer ;
6. - ceux qui seront reconnus comme se livrant habituellement à la boisson.

La répétition des secours indûment reçus pourra être exercée sans préjudice des sanctions d'ordre pénal qu'il conviendra, dans les cas particulièrement graves, de provoquer contre les fraudeurs.

La Caisse Communale de chômage instituée en faveur des chômeurs partiels est alimentée par :

les crédits votés par le conseil municipal ; les subventions du département et da l'Etat ; les dons, legs ou souscriptions particulières qui pourraient être faits an profit de le commnne ponr cet objet.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Dans la promotion da janvier, nous relevons les noms de deux de nos concitoyens :

M. JACQUES PIERRE

Engagé en 1914 à l'âge de 17 ans, il fit la guerre avec beaucoup da couraga et fut blessé plusieurs fois au front, notamment en 1915 à Arras, et en Champagne la même année. Il fut cité à l'ordre du jour du Corps d'Armée et décoré de la croix de guerre. Elèva à Saint-Cyr en 1917, il en sortit sous-lieutenant au 53e régiment d'infanterie coloniale. Lieutenant an 1919, il devenait capitaine en 1921. C'est avec ce grade qu'il appartint à l'armée du Levant, en Syrie pendant 18 mois. Il est membre du C.A. du Cercla des Officiers.

M. AMÉDÉE DRDUIN

Ingénieur anx usines Lorthiois-Leurent, s'engagea en 1914 Entré à l'Ecole d'Application de Grenoble, il combattit sur le front da 1915 à 1916, dans la Somme et l'Artois. Elève à l'Ecole d'Application d'artillerie à Fontainebleau, il en sortit aspirant pour se battre à erdun (1916-17) ; sous-lieutenant (1917) on le retrouv edans l'Aisne at en Orient. En 1918, il est officier dans un régiment d'artillerie coloniale en Orient. Lieutenant en 1919, il est décoré déjà des croix de guerre française et grecque.

AU CALVAIRE

M. Alfred DEQUIM-LANGLAIS est heureux d'annoncer à sa clientèle que ses Magasins « **Au Calvaire** » sont définitivement installée 58, rue St-Jacques (près de la rue du Printempe).

Plus que jamais, les clients trouveront « **Au Calvaire** » des vêtements de bonne qualité, tout faits ou sur mesure, à des prix très intéressants.

Pendant le mois de janvier, prix spéciaux d'ouverture. 3060

LA RÉCEPTION DES OFFICIERS DE TOURCOING PAR LE GÉNÉRAL PÉTIN

Une délégation importante du Cercla des Officiers de Tourcoing, conduite par son président, le Capitaine Queranger, s'est rendue mercredi dernier à la réception du Général Petin.

Le nouveau chef du ier corps s'est montré touché da cette marque de déférence et assura les officiers de réserva da toute sa bienveillanta attention pour la bonne marche da leurs travaux, tant dans le domaina de lanr instruction militaire qua dens celui du rôle qui leur incombe dans les écoles de perfectionnement des sous-officiers de réserve.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS INFIRMES ET INCURABLES

Le paiement des vieillards, infirmes et incurables (mois de décembre) aura lieu aujourd'hui jeudi 7 janvier au siège du Bureau de bienfaisance de 8 h. 30 à 11 h. et de 14 h. à 16 h. Se munir de la carte d'identité.

CAISSE D'ÉPARGNE

Les séances du mois da janvier étant très chargées, les déposants qui n'ont pas d'opération à faire sont invités à ne pas se présenter dans le conrant de ce mois pour le règlement des livrets.

Sociétés et Comités

HARMONIE DES AMICALES LAIQUES. — En raison des fêtes de l'An, pas da répétition ce soir ; reprise des répétitions jeudi 14 janvier.

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Les sociétaires sont invités à vanir à la recette dimanche 10 janvier de 9 h. 30 à midi. Des demandes da liquidation da pension sont à la dispositiion des sociétaires ayant 55 ans et 25 années an moins de versement. Les renteiges qui n'auraient pas encore touché, sont priés d'en avertir le bureau de la 29e Section.

ASSOCIATION DES MÉDAILLÉS D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Dimanche prochain 10 courant, au siège, café de l'Hôtel de Ville, de 9 à 16 h. 30, inscription des nonveaux sociétaires munis de lenr diplôme. Paiement des allocations patronales.

CHEMINOTS RETAITES. — La rénnion aura lieu le 10 à 15 h. au siège habitnel. Les membres sont priés de se munir de leur carte.

SOCIETES SPORTIVES

Club des Supporters « En avant l'Union » — Déplacement en autocar pour le match O.L.-U.S.T. Prix 3 fr. 50. Départ à 13 h. Inscription au siège, 33 rua des Phalempins.

Tir. — Amicala Gendarmerie. — Dimanche 10 recommencera les concours mansuel de 10 h. à midi. Une coupe sera disputée par équipe. Le tiraga des équipes sera fait dans nne prochaina rénnion à seule fin que celle-ci soient bien partagées ponr que la lutte soit égale pour chacune. Voici le classement da décembre :

Seniors. — Haut nombre 1. Maertens, 2. Verheist, 3. Nuytens, 4. Vandenbrouck, 5. Gernez. — Bas nombre : 1. Vanstenkiste R., 2. Vanstenkiste O., 3. Carton, 4. Decocq, 5. Dumont. — Bonne chance : Dufonrmont, 2. Delsdrière, 3. Varhaeck, 4. Vossaert, 5. Vermaul.

Juniors. — Bas nombre : 1. Darick, 2. Lecocq, 3. Dnette, 4. Stritte, 5. Declercq. — Haut nombre : 1. Seynaeva, 2. Nuytens Suzanne; 3. Verheist, 4. Bourgois, 5. Verheist F. — Bonna chance : 1. Douart, 2. D'Halluin, 3. Defroyenne, 4. Leman, 5. Noppe

JEUX DIVERS

Jeu de Boules. — Dimanche 10 à 15 h., 1/2 finala du Tournoi entre sociétaires ; Equipe Dangremont contre J.-Ble Delecourt, au café de l'Exposition, 27 rue de la Latte.

COQS. — Dimanche 10, chez Dnhamel, aux Phalempins, un 2/3 pour 500 francs ; paire de plaisir pour 200 francs. Désiré Prévost et ses amis de Wareghem contre Phalempins. Au parc à 17 h.

ETAT CIVIL

Naissance : Edonard Cau, rue de Mouvaux, 116.

TRICOTS de LAYETTE, CADEAUX FILATURES de la REDOUTE, ROUBAIX

Publications. — Henri Delamette, emp., rue de Guisnes, 27 et Denise Merescanx, sp., rue du Tilleul, 117 ; Louis Floret, emp. à Maubenga et Simonne Ronsseau, sp., rue des Bonnets, 85.

Décès. — Maria Lemai, 56 ans, sp., épouse Louis Maltait, rue de la Marlière, 75 ; Flavie Lemoine 71 ans, sp., Vva Léopold Verstracte, rua Nationale, 122 ; Romania Barbery, 79 ans, Vva Pierre Coornaert, rue de Tunis, 34 ; Gustave Tach, 60 ans, layetier, épx Jeanne Blomme, rua Croix-Blanche, 6 ; Maria Salembier, 89 ans, sp., cél., rue Pasteur, 58.

Economie de temps et d'argent
Lisez notre Publicité
de la 2e à la dernière page
EN FAISANT VOS ACHATS RECOMMANDEZ-VOUS DE NOTRE JOURNAL

HALLUIN

La Fraude. — Passant rue de la Lys, hier soir, jeudi, vers 17 h. 15, le préposé des douanes Larrensou, de la brigada d'Halluin-gaucha arrêta un individu dont l'allure lui parut suspecte.

Fouillé, l'individu, nn sieur Jean François Ollivier, 43 ans, domicilié à Halluin, rue mile-Zola, 59, mais demeurant aux Baraques, était porteur d'une ceintura contenant 48 paquets de tabac belge pesant 12 k. et d'nne valeur d'environ 800 fr.

Conduit à la gendarmerie, le fraudeur sera transféré à Lille ce matin vendredi.

Caisse d'Epargne. — Samedi 9 janvier, de 15 h. 30 à 17 h., même séance qua la dimancha matin, à l'exception des remboursements pour solde qui ne peuvent se faire qua la dimancha, de 10 h. à 11 h. 30, Mairie, rez de chanssée, hureau à gauche en entrant.

Etat civil. — Naissances : Yvonne Degryse, Chemin d'Eau ; Jean Cappelaere, 1, rua Henri Ghesquière ; Daniel Oursat, 38, rue Ste-Barbe ; Denise Vandewattyne, cité Notre-Dame, 22.

RONCQ

Arrestation d'un vagabond. — Hier matin, des gendarmes de la brigade d'Halluin ont arrêté rue de Lille, gare de Roncq, un sieur Beaude Marcel, né le 19 juin 1905 à Buire-au-Bois (Pas-de-Calais), ouvrier agricole, sans domicile fixe. Il a déclaré être sorti de la prison d'Arras le 20 décembre 1931 ayant purgé une peine de six mois de prison pour vol. Il vit de mendicité et ne travaille jamais. A son actif figure deux condamnations pour vol et trois pour vagabondage. L'individu a déjà opéré à Roncq en février 1930, volant une bicyclette rue du Dronckaert.

La prise était bonne et le vagabond sera conduit ce matin à Lille pour être mis à la disposition du procureur de la République.

Avis aux Chômeurs. — Le paiement des secours aux chômeurs pour la période du 1e au 31 décembre aura lieu aujourd'hui vendredi 8 janvier, de 14 h. 30 à 17 h.

Les chômeurs qui n'auraient qui n'auraient pas encora fourni les renseignements au sujet des Assurances Sociales sont priés de présenter leur carte le plus tôt possible. Ces renseignements peuvant être fournis également le jour du paiement des secours.

Il est rappelé à toute personne en chômage qu'elle doit présentra lors d'una demande de secours les pièces suivantes :

1. Livret de familla ou toutes autres pièces faisant connaitre son identité ; 2. Certificat délivré par l'employeur attestant qu'il est chômeur complet ; 3. Carte d'Assurances Sociales.

MOUVAUX

Conseil Municipal. — Le Conseil mnnicipal se rénnira dimanche à 10 h., en session ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Chambre des Métiers du Nord; Formation des listes électorales ; Désignation da deux délégués. — 2. Syndicat des communes da l'arrondissement de Lille ; Adhésion de deux communes ; Avis du Conseil. — 3. Monument au souvenir des villages détruits pendant la gnarre ; Demande de subvention. — 4. Assurances sociales ; Salariés communaux. — 5. Création d'una caisse municipale de secours de chômage partiel

Caisse de Retraites. — Les membres des Prévoyants da l'industria et du commerce roubaisiens, sont invités à verser leurs cotisations le dimanche 10 courant, da 9 h. 30 à 11 h. 30. Seuls les membres à jour de leurs cotisations pour 1931, dotvent se présenter ce jour. Les membres qui n'anraient pas encore payé pour 1931 sont priés de se présenter le dimanche 17 courant, da 11 h. à 12 h., rue Négrier.

Commission des Finances. — Afin de préparer le programme da la réunion du Conseil municipal, la Commission des Finances se réunira vendredi 8 janvier, à 20 h., à la Mairie

MARCQ-EN-BARŒUL

Chute à l'usine. — A la Chocolaterie Delespaul-Havez, une ouvrière Hélène Vanrobiarberghe, 20 ans, 18, rue Chanzy, à La Madeleine, a fait une chnte dans nn escalier en portant nne caisse. Le docteur Pécheux a constaté diverses ecchymoses à la main et à la jambe droites qui nécessiteront nn repos da douze jours environ, sanf complications.

La Campagne du Timbre antituberculeux. — La campagne du timbre antituberculeux étant terminée, les habitants qui ont eu des timbres en dépôt, sont instamment prié da vouloir bien rapporter les invendus dès qua possible à la Mairie.

Mouvement de la population. — An cours de l'année 1931, les services da l'état civil ont enregistré : 402 naissances ; 180 mariages ; 281 décès contre 355 naissances à 165 mariages et 257 décès en 1930.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

Etat civil. — Naissances : Christiaens Jacqueline, rue de Petit-Pont, 27. — Vignoble Clairette, rue Rachel-Lagast, 16. — Huysentruyt Nelly, rue Sainte-Germaine, 75. — Vande Kerkhove Lucienne, rue des Hirondelles 53. — Horent Franciha, rua da Roubaix, 59. — Meulebroeck Alphonse, rua de Courtrai, 35. — Persyn Marcai, rue de la Marlière, 75. — Vervaecke Gaston, rua du Général Leman, 61. — Ooost Jean, rue de la Grotte, 85. — Hovelaque Marie, Grande-Rue, 141. — Scalbert Jean, rue de Wattrelos, 113. — Lanssens Geneviève, rue du Bois 102. — Demoulemeester Roger, maternité. — Desmet Thérèse, rue des Moulins, 35. — Billat Roger, rue du Théâtre, 300. — Hespel Odette, rue Léopold I. — Derore Lucien, maternité. — Lietaert Charles, rue de la Marlière, 137. — Meersman Roland, rua da la Prévoyance, 39. — Van Hamme René, rue de l'Espérance, 70.

Publication : Lanssens Victor, négociant, et Baecke Hortensia, négociante.

Décès : Ysweyn Léonie, 41 ans, rue Philippe-le-Bon, 46. — Rogé Michel, 11 jours, rue du Bilement 213. — Deschynck Roger, t mois, rue du Couvent, 39. — Delepant Henri, 77 ans, impasse Saint-Paul, 2. — Boulogna Carmen, 8 m., rue du Castert, 129. Callens Marie, 8 m., rue du Petit-Pont 107. Cousine Palmyre, 78 ans, rne dn Luxembourg, 13. — Follens Valère, 5 mois, rue Edouard-Anseele, 18.

TOURNAI

LES SALAIRES DANS LES CARRIÈRES DU TOURNAISIS

La question da la réduction des salaires des ouvriers des carrières du Tournaisis a créé un différend entre patrons et ouvriers. L'Entente Patronale proposait de réduire les salaires de 5% à partir du 1er janvier 1932 tandis que la Fédération des carriers suggérait une diminution de 2% au premier janvier et une 2e diminution de même importance eu 1er mars avec stabilisation jusqu'au 30 avril. En cas de refus des patrons, les ouvriers proposaient de soumettre le litige à l'arbitrage da M. le Juge de Paix d'Antoing, comme juge unique, ce qui fut fait.

Ce magistrat a tranché comme suit ce différend : il estime qne les salaires peuvent être diminués de 5 % mais qu'il y a lieu de diviser cette diminution en 2 tranches : une première de 3 % sera opéra à partir de la 2e década da janvier 1932 ; una 9e diminution da 2% sera appliquée à partir de la 2e décade dn mois de février.

Il émet le vœu que les organismes établissant la stabilisation des salaires ainsi fixee jusqu'à la 2e década du mois d'avril.

VÉLO CONTRE AUTO

Hier soir vers 6 h. 45, un cycliste, le nommé Closet Maurica, âgé da 39 ans, habitant Chemin de Rougy, contremaître à la filature Vansprang descendait à vélo la rue Aspolds, lorsqu'il buta contre l'arrière d'une auto non éclairée, en stationnement. Closet fut légèrement blessé à la figure.

IMPRUDENCE D'ENFANT

Des ouvriers sont occupés en ce moment aux travanx de transformation du pavage de la rua des Chapeliers.

Hier après-midi, après le départ des ouvriers, deux gamins, jouaient sur un chariot abandonné sur le chantier. L'un deux ayant ouvert le frein le chariot sur lequel se trouvait l'autre gamin se mit tout à coup en marche par suite da la déclivité da cette rue. La camion se serait jeté dans la vitrine de l'un des magasins situés au has de la rue si un témoin de cet accident craignant eussi pour la vie du bambin n'avait pas eu la présence d'esprit de manœuvrer le timon et d'arrêter le chariot contre la bordnre du trottoir

FEU DE CHEMINÉE

Mercredi après-midi les pompiers qui avaient été appelés pour éteindre un commencement d'incendie qui avait éclaté Quai Vifquin, regagnaient leur Hôtel avec leur matériel lorsqu'ils furent avertis qu'un second incendie venait da se déclarer dans un immeuble de la rue Dewasme. Ils s'y rendirent aussitôt. Il ne s'agissait heureusement que d'nn violent feu de cheminée qu'ils ordinaires.

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — **Société du Pigeon-Biane.** — Chez M. Gustave Bourgois, 86 rue de l'Epeule, exposition da pigeons entra sociétaires dimanche 10 janvier.

SPECTACLES et CONCERTS

A TOURCOING

THÉATRE MUNICIPAL

Samedi 9 janvier, à 20 h. 15, « Chanson d'Amour », comédie musicale en 3 actes de Franz Schubert, avec le concours de la divette Helen Nilson, de Mmes Silvia Jordens, Dalbécourt, Rosetty ; de MM. Gino, Vazelli, Paul Saint, Varillat, Detrain, Lecomte. Au 2e acte, « Moment musical », dansé par les dames du corps de ballet. (Chef d'orchestre : M. Brisard).

Dimanche 10 janvier, à 14 h. 45, matinée de gala d'opéra : « La Traviata », opéra en 4 actes, de Verdi, avec le concoure de Mlle Georgette Myrris, de l'Opéra-Comique ; de M. Farini, de la Monnaie de Bruxelles ; de Mmes Silvia Jordens, Dalbecourt ; de MM. Gino, Janssens, Varillat, Lapeyrette et Lecomte. Au 3e acte, « Ballet Bohémien » dansé par les Dames du corps de ballet (M. Brisard au pupitre).

Le soir, à 20 h. 15, « Chanson d'Amour ».

A LILLE

AUJOURD'HUI VENDREDI

Alhambra. — 20 h. 30 : « Enlevez-moi ».
Familia. — Permanent, 10 h